

CHAMPIONNAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES JUNIORS / SENIORS DAMES & ELITES HOMMES

Stade Jean Moulin – Rue Emile Guillaumin – 03300 CUSSET

Dimanche 06 Juin 2021

Une Organisation de l'Avenir Cycliste de Cusset.



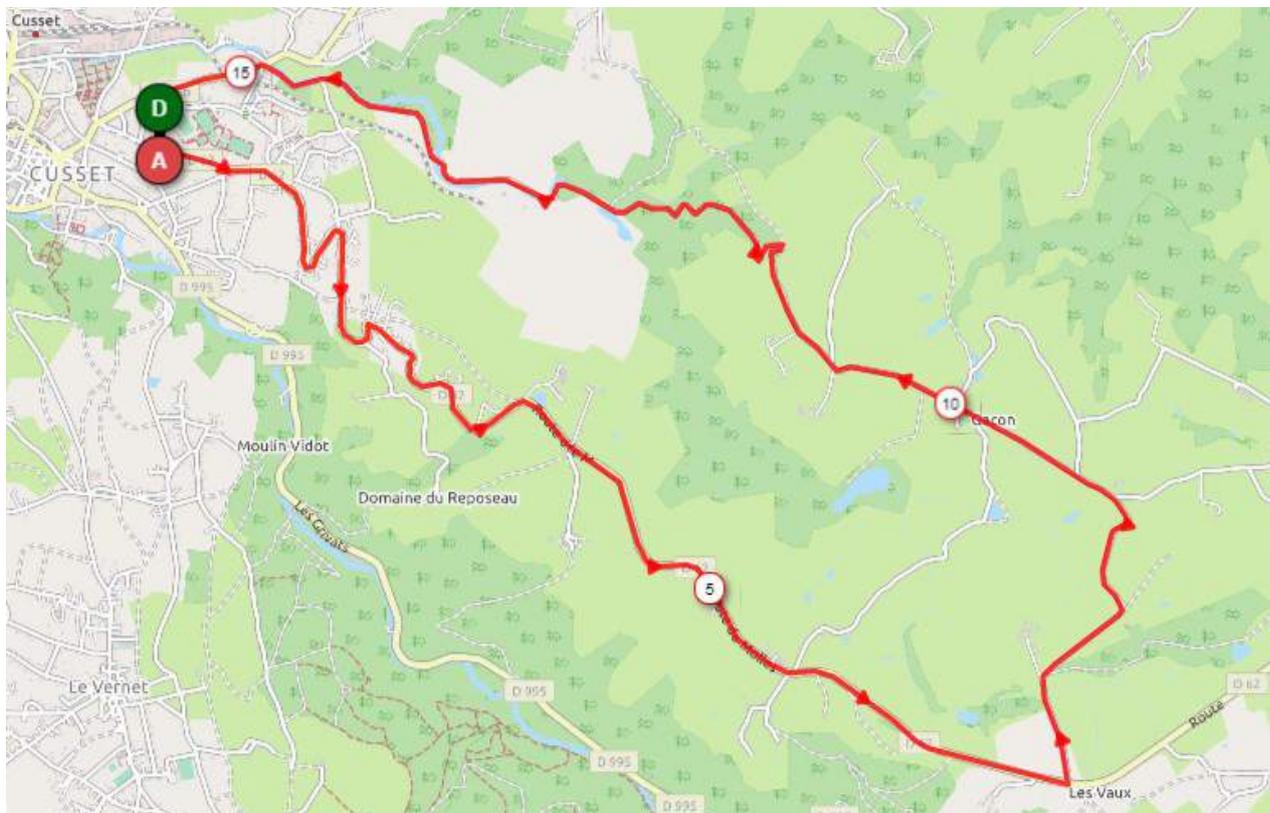
Alexandre Delettre (VC Villefranche Beaujolais), vainqueur en 2019.

Edito : Initialement prévu le 07 Juin 2020, puis reporté en Octobre et finalement annulé en raison de la pandémie de Covid-19, les Championnats Auvergne-Rhône-Alpes Elites font enfin leur retour en 2021 ! C'est le 3^{ème} Championnat Régional qui sera organisé par l'AC Cusset en 9 mois... Un record ! Avec un circuit modifié et rendu plus difficile par rapport à 2016 & 2019, la victoire ne pourra échapper à un homme fort !

Les successions à Alexandre Delettre & Léa Curinier, désormais tous 2 professionnels, sont plus que jamais ouvertes.

Cette épreuve ne peut s'organiser sans le concours de la préfecture de l'Allier, de la Ville de Cusset, de la commune de Molles, ainsi que de l'ensemble des bénévoles de l'Avenir Cycliste de Cusset. Nous remercions le Comité Auvergne-Rhône-Alpes FFC pour leur confiance !

Le circuit :



Openrunner : <https://www.openrunner.com/r/12133206> - Téléchargeable au format GPX

Le dernier kilomètre :



Rond-Point – 350m de l'arrivée



Ligne droite finale, longue de 300m

Informations techniques :

Remise des dossards à partir de 10h00 au stade Jean Moulin

Elites Hommes :

Départ : 13h30 : 15,8Km X 10 = **158 Km** (Dont 3Km de fictif)

Arrivée prévue : 17h20

Dames Juniors - Séniors :

Départ : 13h10 : 15,8Km X 5 = **79 Km** (Dont 6Km de fictif)

Arrivée prévue : 15h30

Règlement particulier :

Art 1_ Organisation

Les Championnats Auvergne-Rhône-Alpes Elites Dames & Hommes sont organisés par l'Avenir Cycliste de Cusset, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve se dispute le dimanche 06 Juin 2021.

Art 2_ Participation

Les épreuves sont ouvertes aux catégories Juniors & Séniors Dames ainsi qu'Elites Hommes (1^{ère} & 2^{ème} catégories). Les inscriptions se font en ligne sur le site de la FFC.

Seuls les coureurs licenciés en Auvergne-Rhône-Alpes peuvent participer à l'une des deux épreuves.

Aucun engagement sur place ne pourra être accepté.

Art 3_ Permanence

La permanence de départ se tiendra au Stade Jean Moulin (Avenue Emile Guillaumin), de 10h00 à 12h00 (1 seul responsable par équipe aux retraits des dossards).

La réunion des Directeurs Sportifs pour les 2 épreuves est fixée à 12h15, même lieu.

Art 4_ Radio Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157.550 Mhz. Les radios sont à récupérer à la permanence, et à rendre après l'épreuve.

Art 5_ Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par les véhicules de l'Avenir Cycliste de Cusset et du Comité AuRa.

Art 6_ Voitures suiveuses

Seules les équipes représentées par un minimum de 5 coureurs seront autorisées à suivre la course. Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules suiveurs, vers le parking des directeurs sportifs.

Art 7_ Ravitaillement

La zone de ravitaillement est fixée dans la bosse des Justices (Km 0,5 à Km 3).

Art 8_ Classements

Les classements seront établis avec l'appui d'un logiciel informatique.

Tout transpondeur non-rendu à l'issue de l'épreuve sera facturé 60€.

Art 9_ Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai supérieur à 15% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Art 10_ Sécurité

Le circuit étant long de 15,800Km et le nombre de motos sécurités limité, tout coureur se trouvant au-delà de "l'échelon course" ne pourra plus être protégé par les motos. Par conséquent, il peut continuer l'épreuve mais en respectant scrupuleusement le code de la route.

Les coureurs sont tenus de faciliter le passage des motos lorsque celles-ci remontent le peloton.

Art11_ Anti-dopage

Le règlement anti-dopage de la FFC s'applique intégralement à l'ensemble des 2 épreuves.

Il se déroulera au Stade Jean-Moulin – Cusset.

Art12_ Protocole

Les 3 premiers de chaque épreuve devront se présenter au protocole, dans un délai de 10 minutes suivant l'épreuve Elites Hommes

Art13_ Respect de l'environnement

Le jet d'emballage (Barres, gels...) et de bidons est strictement interdit, et sanctionné par les arbitres.

Art14_ Mesures sanitaires

Les mesures sanitaires en vigueur au jour du Championnat seront à appliquer par l'ensemble des participants.

Le port du masque est obligatoire pour tous, y compris les participants jusqu'au moment du départ.

Il n'y aura ni présentation ni signature sur la zone de départ.

Numéros utiles :

Jacques Dupré (Président) : 06.81.47.04.41

Service médical : 2 ambulances & 1 poste fixe de secouristes.

Urgences :

Centre hospitalier Jacques Lacarin

Boulevard Dernière – 03200 VICHY

King Jouet

BRICO MARCHE

BONY AUTOMOBILES



OPTIQUE
DERBOUX

Cusset

Allier
le Département

VICHY COMMUNAUTÉ